

AVIRON BAYONNAIS

1 rue Harry Owen Roë - 64100 BAYONNE

**Assemblée Générale Mixte
Vendredi 29 Avril 2016**





ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU VENDREDI 29 AVRIL 2016

I – En préambule

Le Président de l'Aviron Bayonnais, Laurent Irazusta, remercie les personnalités présentes : Jean-René Etchegaray, Maire de Bayonne, Agnès Duhart adjointe au maire chargée du Sport pour tous et des Loisirs, Bernard Cazeneuve, Commissaire aux Comptes, les membres du Bureau et tous les membres du club présents en cette soirée d'Assemblée Générale.

Avant de commencer et comme le veut la tradition, une minute de silence est observée à la mémoire des membres disparus depuis la dernière Assemblée (*cf. annexe 1, page 3*).

II – En matière extraordinaire

Modifications statutaires.

Les modifications proposées sont présentées en rouge (*cf. annexe 2, page 4*).

Aucune question n'étant posée, le Président met les nouveaux statuts au vote : acceptés à l'unanimité.

II – En matière ordinaire

1 – Rapport moral

Laurent Irazusta donne la parole à Jean Dubroca, Secrétaire Général, pour la présentation du rapport moral (*cf. annexe 3, page 15*).

Aucune question n'étant posée, le Président met le rapport au vote : rapport accepté à l'unanimité.

2 – Rapport financier

⊙ Laurent Irazusta donne la parole à Claude Marcos, Trésorier Général du Club, pour la présentation du rapport financier (*cf. annexe 4, page 19*).

⊙ Laurent Irazusta donne la parole à Bernard Cazeneuve pour la présentation du rapport du Commissaire aux Comptes (*cf. annexe 5, page 20*).

Le Président met le rapport financier au vote : rapport accepté à l'unanimité.

La résolution d'affectation du résultat financier de l'exercice est soumise au vote. Il y a accord unanime sur l'affectation : le déficit 2015 qui s'élève à 11 989 € est affecté aux FONDS ASSOCIATIFS (Réserves).

3 – Renouveau du quart sortant

Laurent Irazusta donne la liste des sortants (*cf. annexe 6, page 23*).

Patrick CARREY, Sophie HERRERA, Jean-Pierre MATHIEU, Yannick PERONNY ET Anne SAINT-SEVERIN souhaitent renouveler leur mandat.
René LABEYRIE et Jean-Claude LARRIEU ne se représentent pas.

Laurent Irazusta présente les nouveaux candidats au poste d'administrateur : Éric MEYZENC de la section Cyclisme et Christian BRIBET de la section Aviron.

Il y a donc sept candidats pour sept postes (*cf. annexe 7, page 23*).
Après avis de l'Assemblée, le vote a lieu à main levée.

Les candidats sont élus à l'unanimité.

4 – Rapport des sections et remise des médailles du mérite

Le Secrétaire Général présente une synthèse de l'activité des sections (*cf. annexe 8, page 24*).

La remise des médailles du mérite se fait après la lecture de ce rapport (*cf. annexe 9, page 33*).

5 - Médaille d'Argent de la Jeunesse et des Sports

La médaille d'Argent de la Jeunesse et des Sports est attribuée à **Félix Bourgeois** (*cf. annexe 10, page 34*).

6 - Médaille d'Or

La médaille d'Or de l'Aviron Bayonnais est attribuée à **Françoise Aulanier**.
Laurent Irazusta retrace son parcours sportif et son engagement de bénévole (*cf. annexe 11, page 35*).

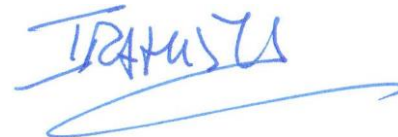
7 – Allocutions des personnalités

Agnès Duhart intervient afin de remercier les membres du Bureau pour leur investissement au sein de l'association. Elle présente les actions entreprises par la municipalité en faveur des différentes sections (*cf. Annexe 12, page 37*) et prend note des demandes formulées.

8 – Conclusion

La photo des récipiendaires médaillés est effectuée.
Un discours du Président vient clôturer la réunion et comme le veut la tradition, un pot de l'amitié rassemble les participants.

Le Président
Laurent IRAZUSTA



Annexe 1 :**SOUVENIRS... (2015/2016)**

Firmin BASTRES	Aviron Bayonnais
Patricia MARINGER-KAYSER	Escrime
Patrick HEGUY	Basket
Marie GOYHENECHÉ	Tennis
Patrick PERRIER	Rugby
Albert JUBRÉAUX	Rugby et Tennis
Philippe CRAMPAGNE	Tennis
Michel SALLABERRY	Rugby
Jean-Paul LEMBURE	Rugby
André MISSON	Football
Claude LAVIELLE	Football
François FOLLIN	Cyclotourisme
Thierry CAZADE	Football
Roland TRILLE	Aviron
Antoine DUBARBIER	Rugby
Michel SEGURE	Rugby
Michel GUILLETON	Rugby
Jean-Claude MOURGUY	Cyclisme
Alain LAGAN	Natation
Jean-Michel ETCHEGARAY	Rugby

Annexe 2 :**MODIFICATIONS STATUTAIRES**

AVIRON BAYONNAIS Fondé en 1904 STATUTS	AVIRON BAYONNAIS Fondé en 1904 STATUTS
TITRE I. Formation – Dénomination – Objet – Siège – Durée	TITRE I. Formation – Dénomination – Objet – Siège – Durée
<p><u>Article 1</u> : Dénomination – Objet</p> <p>L'Association dite "Aviron Bayonnais" fondée en 1904, et régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901, a pour but de gérer, d'animer et de développer les activités sportives pratiquées par ses membres et de créer, entre eux, des liens d'amitié et de solidarité. Toute discussion politique ou religieuse y est rigoureusement interdite.</p> <p>L'Association pratique des activités physiques et sportives pour les handicapés physiques, visuels, auditifs et mentaux.</p> <p>Les couleurs du club sont le bleu et le blanc. Son emblème est constitué par une flamme blanche bordée d'un liseré bleu ciel avec les lettres AB en son milieu.</p>	<p><u>Article 1</u> : Dénomination – Objet</p> <p>L'Association dite "Aviron Bayonnais" fondée en 1904, et régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901, a pour but de gérer, d'animer et de développer les activités sportives pratiquées par ses membres et de créer, entre eux, des liens d'amitié et de solidarité. Toute discussion politique ou religieuse y est rigoureusement interdite.</p> <p>L'Association pratique des activités physiques adaptées pour les personnes en situation de handicap et pour le sport santé.</p> <p>Les couleurs du club sont le bleu et le blanc. Son emblème est constitué par une flamme blanche bordée d'un liseré bleu ciel avec les lettres AB en son milieu.</p>
<p><u>Article 2</u> : Siège social</p> <p>Son siège social est situé à BAYONNE, Club House Maurice Celhay, 1 rue Harry Owen Roë. Il peut être transféré en tout autre endroit de la ville par simple décision du Conseil d'Administration.</p>	<p><u>Article 2</u> : Siège social</p> <p>Idem</p>
<p><u>Article 3</u> : Durée</p> <p>La durée de l'Association est prorogée de quatre-vingt-dix-neuf années (99) à partir du 1^{er} Janvier 2008.</p>	<p><u>Article 3</u> : Durée</p> <p>Idem</p>
TITRE II. Composition de l'Association - Admissions et Démissions	TITRE II. Composition de l'Association - Admissions et Démissions
<p><u>Article 4</u> : Composition</p> <p>L'Association se compose des sociétaires qui sont, soit membres actifs, soit membres d'honneur, soit membres sympathisants.</p>	<p><u>Article 4</u> : Composition</p> <p>L'Association se compose de sociétaires qui sont, soit des personnes physiques, membres actifs, membres d'honneur ou membres sympathisants, soit des personnes morales à but non lucratif qui concourent à la réalisation de l'objet social du club.</p>

<p>Article 5 : Membres d'Honneur</p> <p>Les membres d'honneur sont nommés par le Conseil d'Administration. Sont membres d'honneur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les anciens Présidents, - Les titulaires de l'Insigne d'Honneur. 	<p>Article 5 : Membres d'Honneur</p> <p style="text-align: center;">Idem</p>
<p>Article 6 : Membres sympathisants</p> <p>Sont membres sympathisants, les personnes qui souhaitent témoigner de leur attachement à l'Aviron Bayonnais, au moyen d'une contribution annuelle.</p>	<p>Article 6 : Membres sympathisants</p> <p style="text-align: center;">Idem</p>
<p>Article 7 : Insigne d'Honneur</p> <p>L'insigne d'Honneur est décerné par le Conseil d'Administration, aux membres ayant exercé une activité dirigeante d'une durée minimale de 20 ans, auprès du Conseil d'Administration, d'une commission administrative et/ou d'une section sportive.</p>	<p>Article 7 : Insigne d'Honneur</p> <p style="text-align: center;">Idem</p>
<p>Article 8 : Membres actifs</p> <p>Sont membres actifs toutes les personnes à jour de leur cotisation. Les membres actifs ont le droit de participer aux activités sportives du club et d'utiliser ses infrastructures et matériels.</p>	<p>Article 8 : Membres actifs</p> <p>Sont membres actifs toutes les personnes physiques à jour de leur cotisation. Les membres actifs ont le droit de participer aux activités sportives du club et d'utiliser ses infrastructures et matériels.</p>
<p>Article 9 : Admission</p> <p>L'Association est ouverte à tous, sans aucune distinction. L'admission d'un membre s'effectue dans les conditions fixées par le règlement intérieur de la section ou de la commission à laquelle adhère le candidat. Pour les autres, il convient d'obtenir l'aval du Conseil d'Administration. Tout nouveau membre s'engage à se conformer aux statuts et règlements de l'Association. Un mineur ne peut être membre actif de l'Aviron Bayonnais Omnisports qu'avec une autorisation écrite des parents ou du représentant légal.</p>	<p>Article 9 : Admission</p> <p>L'Association est ouverte à tous, sans aucune distinction. L'admission d'un membre s'effectue dans les conditions fixées par le règlement intérieur de la section ou de la commission à laquelle adhère le candidat. Pour les autres personnes physiques et pour les personnes morales, il convient d'obtenir l'aval du Conseil d'Administration. Tout nouveau membre s'engage à se conformer aux statuts et règlements de l'Association. Un mineur ne peut être membre actif de l'Aviron Bayonnais Omnisports qu'avec une autorisation écrite des parents ou du représentant légal.</p>
<p>Article 10 : Radiation et autres sanctions</p> <p>La qualité de membre se perd par le décès, la démission, la radiation. La radiation et les autres sanctions sont prononcées par le Conseil d'Administration de l'Aviron Bayonnais Omnisports, à la majorité des 2/3 des membres présents ou représentés, pour non-paiement de la cotisation, pour motif grave,</p>	<p>Article 10 : Radiation et autres sanctions</p> <p style="text-align: center;">Idem</p>

<p>pour infraction aux présents statuts. Le membre concerné est invité, par lettre recommandée, à fournir devant le Conseil d'Administration des explications sur le ou les griefs qui lui sont imputés. Le Conseil d'Administration peut ensuite infliger un blâme, une suspension provisoire des droits, une radiation. La décision sera notifiée à l'intéressé par lettre recommandée avec accusé de réception. Le bénéfice du sursis peut être prononcé. Il peut aussi être décidé d'une réintégration, après le respect d'un délai d'exclusion déterminé. Les membres déchus ou démissionnaires sont tenus de rétrocéder à l'Aviron Bayonnais, dans les 10 jours suivant la date de notification, tous documents et objets propres à l'association sous peine de poursuites légales.</p>	<p style="text-align: center;">Idem</p>
TITRE III. Ressources de l'Association	TITRE III. Ressources de l'Association
<p><u>Article 11</u> : Cotisations</p> <p>Le Conseil d'Administration fixe chaque année le montant des cotisations des diverses catégories de membres. Il peut, le cas échéant, proposer un tarif dégressif.</p> <p>La cotisation est due pour l'année entière quelle que soit la date d'admission et ne peut être remboursée, même si le sociétaire cesse de faire partie de l'Association.</p> <p>Un Président de Section peut, sous réserve de contrôle par le bureau de l'Omnisports, exonérer un membre, en situation précaire justifiée, de tout ou partie de sa cotisation.</p>	<p><u>Article 11</u> : Cotisations</p> <p style="text-align: center;">Idem</p>
<p><u>Article 12</u> : Ressources</p> <p>Les ressources de l'Association se composent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des cotisations de ses membres - de subventions de l'Etat, des collectivités territoriales, d'établissements publics ou de Fédérations Sportives - de sommes perçues en contrepartie de prestations fournies - du produit du partenariat - d'une partie des montants des entrées payées, sous quelque forme que ce soit, permettant d'accéder aux manifestations organisées par le Club - de toute autre ressource autorisée par la loi 	<p><u>Article 12</u> : Ressources</p> <p style="text-align: center;">Idem</p>
TITRE IV. Conseil d'Administration	TITRE IV. Conseil d'Administration
<p><u>Article 13</u> : Composition du Conseil d'Administration</p> <p>L'Association est dirigée par un Conseil d'Administration composé d'au moins 16</p>	<p><u>Article 13</u> : Composition du Conseil d'Administration</p> <p>L'Association est dirigée par un Conseil d'Administration composé d'au moins 16</p>

<p>membres. Le nombre total d'administrateurs ne pourra être supérieur à 28, élus par l'Assemblée Générale, selon les modalités prévues par le règlement intérieur. Ce nombre ne peut être modifié que sur décision de l'Assemblée Générale.</p> <p>La composition du Conseil d'Administration doit refléter la répartition hommes/femmes des membres électeurs à l'Assemblée Générale.</p> <p>Les candidatures au Conseil d'Administration doivent parvenir au Siège de l'Aviron Bayonnais au moins 8 jours avant l'Assemblée Générale.</p> <p>Est éligible au Conseil d'Administration tout membre âgé de 18 ans au jour de l'élection, à jour de sa cotisation, ayant plus de 6 mois d'ancienneté à l'Aviron Bayonnais, et ne percevant aucune rémunération du Club à quelque titre que ce soit.</p> <p>Les salariés de l'Association ne sont pas éligibles, ni membres de droit au Conseil d'Administration.</p>	<p>membres. Le nombre total d'administrateurs ne pourra être supérieur à 28, élus par l'Assemblée Générale, selon les modalités prévues par le règlement intérieur. Ce nombre ne peut être modifié que sur décision de l'Assemblée Générale.</p> <p>La composition du Conseil d'Administration doit refléter la répartition hommes/femmes des membres électeurs à l'Assemblée Générale.</p> <p>Les candidatures au Conseil d'Administration doivent parvenir au Siège de l'Aviron Bayonnais au moins 8 jours avant l'Assemblée Générale.</p> <p>Est éligible au Conseil d'Administration tout membre âgé de 18 ans au jour de l'élection, à jour de sa cotisation, ayant plus de 6 mois d'ancienneté à l'Aviron Bayonnais, et ne percevant aucune rémunération du Club à quelque titre que ce soit.</p> <p>Les salariés de l'Association ne sont pas éligibles, ni membres de droit au Conseil d'Administration.</p> <p>L'Assemblée Générale peut, sur proposition du Conseil d'Administration, désigner une personne morale membre de l'Association pour siéger au Conseil d'Administration avec voix consultative. Cette désignation est renouvelable chaque année par tacite reconduction.</p>
<p>Article 14 : Durée de fonction</p> <p>Les membres du Conseil d'Administration sont élus par l'Assemblée Générale pour quatre années (4 ans) à bulletin secret.</p> <p>Tout membre sortant est rééligible.</p> <p>Le Conseil d'Administration est renouvelable par quart tous les ans. Les trois premiers quarts sont désignés par tirage au sort lors du Conseil d'Administration suivant la dernière Assemblée Générale.</p> <p>Lorsqu'un administrateur décède ou démissionne, il peut être procédé à son remplacement, soit par élection à l'Assemblée Générale la plus proche, soit par cooptation, le Conseil d'Administration statuant à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.</p> <p>Dans le cas d'une élection, le premier non élu remplacera le membre décédé ou démissionnaire jusqu'à la fin de son mandat.</p> <p>En cas de cooptation, le membre du Conseil d'Administration ainsi choisi, est nommé pour la durée restante du mandat du membre qu'il remplace. Sa nomination est soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale.</p> <p>En cas de non ratification, les délibérations du Conseil d'Administration auxquelles il a pris part, restent toujours valables.</p> <p>Le Conseil d'Administration a la possibilité de procéder à de nouvelles cooptations.</p> <p>Au cas où la majorité des membres seraient démissionnaires, une Assemblée Générale sera</p>	<p>Article 14 : Durée de fonction</p> <p>Les membres du Conseil d'Administration sont élus par l'Assemblée Générale pour quatre années (4 ans) à bulletin secret.</p> <p>Tout membre sortant est rééligible.</p> <p>Le Conseil d'Administration est renouvelable par quart tous les ans. Les trois premiers quarts sont désignés par tirage au sort lors du Conseil d'Administration suivant la dernière Assemblée Générale.</p> <p>Si le nombre de postes d'administrateurs soumis à élection est supérieur au quart sortant, il sera tenu compte du nombre de voix obtenues pour déterminer les élus nommés pour quatre ans. La durée du mandat des autres élus sera déterminée en fonction de leur rang lors de l'élection et de la durée du mandat restant à courir pour les autres postes à pourvoir.</p> <p>Lorsqu'un administrateur décède ou démissionne, il peut être procédé à son remplacement, soit par élection à l'Assemblée Générale la plus proche, soit par cooptation, le Conseil d'Administration statuant à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.</p> <p>Dans le cas d'une élection, le premier non élu remplacera le membre décédé ou démissionnaire jusqu'à la fin de son mandat.</p> <p>(doublon avec la cooptation)</p> <p>En cas de cooptation, le membre du Conseil d'Administration ainsi choisi, est nommé pour la durée restante du mandat du membre qu'il remplace. Sa nomination est soumise à la</p>

<p>convoquée par les administrateurs restants, dans le mois qui suit, pour procéder au remplacement de la totalité du Conseil d'Administration.</p>	<p>ratification de la prochaine Assemblée Générale. En cas de non ratification, les délibérations du Conseil d'Administration auxquelles il a pris part, restent toujours valables.</p> <p>Le Conseil d'Administration a la possibilité de procéder à de nouvelles cooptations.</p> <p>Au cas où la majorité des membres serait démissionnaire, une Assemblée Générale sera convoquée par les administrateurs restants, dans le mois qui suit, pour procéder au remplacement de la totalité du Conseil d'Administration.</p>
<p>Article 15 : Fonctionnement du Conseil d'Administration</p> <p>Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou sur demande formulée par la moitié de ses membres, aussi souvent que l'intérêt de l'Association l'exige, en principe une fois par mois.</p> <p>Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié plus un de ses membres, sont présents ou représentés.</p> <p>Chaque Administrateur ne peut être porteur de plus d'un pouvoir.</p> <p>Ses décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage égal des voix, celle du Président est prépondérante.</p> <p>Tout membre du Conseil d'Administration qui, sans excuse valable, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives, sera considéré comme démissionnaire, la décision étant prise par le Conseil d'Administration à la majorité des membres présents ou représentés.</p> <p>Il est tenu un compte-rendu des séances.</p> <p>Le budget annuel est adopté avant le début de l'exercice. Les documents sur lesquels les administrateurs auront à se prononcer peuvent être consultés au siège de l'Association huit jours avant la réunion, auprès du Secrétariat Général.</p>	<p>Article 15 : Fonctionnement du Conseil d'Administration</p> <p>Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou sur demande formulée par la moitié de ses membres, aussi souvent que l'intérêt de l'Association l'exige, en principe une fois par mois.</p> <p>Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié plus un de ses membres, sont présents ou représentés.</p> <p>Chaque Administrateur ne peut être porteur de plus d'un pouvoir.</p> <p>Ses décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage égal des voix, celle du Président est prépondérante.</p> <p>Tout membre du Conseil d'Administration qui, sans excuse valable, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives, sera considéré comme démissionnaire, la décision étant prise par le Conseil d'Administration à la majorité des membres présents ou représentés.</p> <p>Il est tenu un compte-rendu des séances.</p> <p>Le budget prévisionnel est adopté par le conseil d'administration avant le début de l'exercice concerné. Les documents sur lesquels les administrateurs auront à se prononcer peuvent être consultés au siège de l'Association huit jours avant la réunion, auprès du Secrétariat Général.</p> <p>Les comptes annuels de l'Association sont arrêtés par le bureau et soumis à l'approbation du Conseil d'administration.</p>
TITRE V. Le Bureau	TITRE V. Le Bureau
<p>Article 16 : Bureau</p> <p>Après l'Assemblée Générale annuelle, ayant procédé au renouvellement d'un quart sortant, le Conseil d'Administration se réunit sous la présidence du plus âgé, pour élire parmi ses membres, par vote à bulletin secret, un Président. Si aucune majorité absolue n'est atteinte, il est alors organisé un deuxième tour de scrutin à la majorité simple.</p>	<p>Article 16 : Bureau</p> <p>Après l'Assemblée Générale annuelle, ayant procédé au renouvellement d'un quart sortant, le Conseil d'Administration se réunit sous la présidence du plus âgé, pour élire parmi ses membres, par vote à bulletin secret, un Président. Si aucune majorité absolue n'est atteinte, il est alors organisé un deuxième tour de scrutin à la majorité simple.</p>

<p>Aucune délégation de pouvoir entre administrateurs n'est possible, pour l'élection du Président et du Bureau.</p> <p>La session du Conseil d'Administration désignant le Bureau se tiendra dans les 10 jours suivant l'Assemblée Générale.</p> <p>Sur proposition du nouveau Président, le Conseil d'Administration procède à l'élection parmi ses membres, d'un Bureau composé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un ou plusieurs Vice-présidents (quatre maximum), - un Secrétaire Général et s'il y a lieu, un Secrétaire Général Adjoint, - un Trésorier Général et s'il y a lieu, un Trésorier Général Adjoint. <p>Un vote spécifique est effectué pour l'élection de chaque membre du Bureau proposé par le Président élu.</p> <p>En cas de non élection d'un ou plusieurs membres du Bureau, proposé par le Président, un nouveau Conseil d'Administration est convoqué dans les 10 jours.</p> <p>Les membres du Bureau sont rééligibles.</p> <p>En cas de démission ou de décès d'un membre du Bureau, le Conseil d'Administration procède à son remplacement. A la fin de son mandat, l'Ancien Bureau, reste en fonction jusqu'à l'élection du Nouveau Bureau.</p> <p>Tout candidat au Bureau devra justifier d'une année d'ancienneté au sein dudit Conseil d'Administration.</p> <p>Une exception pourra être faite en cas de manque de candidature.</p> <p>Tout membre du Bureau peut être révoqué par le Conseil d'Administration, dont au moins les 2/3 des membres doivent être présents, à la majorité absolue des suffrages exprimés et des bulletins blancs. Aucune délégation de pouvoir entre administrateurs n'est possible pour la révocation d'un membre du Bureau.</p> <p>Dans le cas où le quorum ne serait pas atteint, le Conseil d'Administration se réunit à nouveau, et prend la décision à la majorité absolue.</p> <p>Le Bureau exécute les décisions du Conseil d'Administration et lui rend compte régulièrement de son action.</p>	<p>Tout candidat au Bureau devra justifier d'une année d'ancienneté au sein dudit Conseil d'Administration.</p> <p>Une exception pourra être faite en cas de manque de candidature.</p> <p>Tout candidat à la présidence devra justifier d'une année d'ancienneté au sein dudit Conseil d'Administration.</p> <p>Une exception pourra être faite en cas de manque de candidature.</p> <p>Aucune délégation de pouvoir entre administrateurs n'est possible, pour l'élection du Président et du Bureau.</p> <p>La session du Conseil d'Administration désignant le Bureau se tiendra dans les 10 jours suivant l'Assemblée Générale.</p> <p>Sur proposition du nouveau Président, le Conseil d'Administration procède à l'élection parmi ses membres, d'un Bureau composé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un ou plusieurs Vice-présidents (quatre maximum), - un Secrétaire Général et s'il y a lieu, un Secrétaire Général Adjoint, - un Trésorier Général et s'il y a lieu, un Trésorier Général Adjoint. <p>Un vote spécifique est effectué pour l'élection de chaque membre du Bureau proposé par le Président élu.</p> <p>En cas de non élection d'un ou plusieurs membres du Bureau, proposé par le Président, un nouveau Conseil d'Administration est convoqué dans les 10 jours.</p> <p>Les membres du Bureau sont rééligibles.</p> <p>En cas de démission ou de décès d'un membre du Bureau, le Conseil d'Administration procède à son remplacement. A la fin de son mandat, l'Ancien Bureau, reste en fonction jusqu'à l'élection du Nouveau Bureau.</p> <p>Tout candidat au Bureau devra justifier d'une année d'ancienneté au sein dudit Conseil d'Administration.</p> <p>Une exception pourra être faite en cas de manque de candidature.</p> <p>Tout membre du Bureau peut être révoqué par le Conseil d'Administration, dont au moins les 2/3 des membres doivent être présents, à la majorité absolue des suffrages exprimés et des bulletins blancs. Aucune délégation de pouvoir entre administrateurs n'est possible pour la révocation d'un membre du Bureau.</p> <p>Dans le cas où le quorum ne serait pas atteint, le Conseil d'Administration se réunit à nouveau, et prend la décision à la majorité absolue.</p> <p>Le Bureau exécute les décisions du Conseil d'Administration et lui rend compte régulièrement de son action.</p>
--	--

<p>Article 17 : Rôle du Président</p> <p>Le Président :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assure la Direction Générale de l'Association et organise ses services - Préside les réunions du Bureau, du Conseil d'Administration dont il fixe les dates et l'ordre du jour, et préside l'Assemblée Générale - Ordonnance les dépenses dans le cadre du budget adopté par le Conseil d'Administration - Signe tous les contrats, et est seul habilité à engager la responsabilité de l'Association, vis-à-vis des tiers ou des pouvoirs publics - Représente l'Association en justice et dans tous les actes de la vie civile - Rend compte au Conseil d'Administration, des mesures prises pour le bon fonctionnement de l'Association - Peut déléguer la signature, et certaines de ses attributions, à un ou plusieurs membres du Bureau ou du Conseil d'Administration <p>A titre consultatif, il peut réunir des groupes constitués, tel que les Membres d'Honneur, les Présidents de Sections ou autres.</p> <p>En cas d'absence prolongée, sur proposition du Conseil d'Administration, le Président peut être remplacé par un Vice-Président, ou par un membre du Conseil d'Administration, élu dans les mêmes conditions que l'élection du Président (article 16).</p>	<p>Article 17 : Rôle du Président</p> <p style="text-align: center;">Idem</p>
<p>TITRE VI. Création de Sections sportives</p>	<p>TITRE VI. Création de Sections sportives</p>
<p>Article 18 : Création (commissions et sections sportives)</p> <p>Le Conseil d'Administration décide souverainement des sports pratiqués au sein de l'Association.</p> <p>Pour chacun d'eux, est créée une Section sportive non dotée de la personnalité morale, dont le but est de promouvoir la pratique de ce sport, d'organiser les épreuves officielles, d'assurer le bon usage des installations, des infrastructures et des matériels mis à disposition.</p> <p>Pour le bon fonctionnement de l'ensemble de l'Association, le Conseil d'Administration peut créer toute commission jugée nécessaire et en désigne les membres responsables.</p>	<p>Article 18 : Création (commissions et sections sportives)</p> <p style="text-align: center;">Idem</p>

<p>Article 19 : Scission (commission ou sections sportives)</p> <p>Par décision de l'Assemblée Générale, prise à la majorité des membres présents ou représentés, une section sportive ou une commission peut être constituée sous forme d'Association déclarée conformément aux dispositions de la loi du 1^{er} Juillet 1901.</p> <p>Une convention définissant les relations d'une telle Association avec l'Association Aviron Bayonnais Omnisports doit être alors établie.</p>	<p>Article 19 : Scission (commission ou sections sportives)</p> <p style="text-align: center;">Idem</p>
<p>Article 20 : Organisation – Composition d'une section sportive.</p> <p>Chaque section sportive, non dotée de la personnalité morale, convoque annuellement les membres à une Assemblée Générale ; procède à l'élection du Comité de Gestion composé de 4 membres minimum à 12 membres maximum. Ce Comité de Gestion élit un bureau composé d'un Président, un Vice-Président, un Secrétaire et un Délégué aux finances. Il peut également élire un ou plusieurs Responsables Techniques. Ce Bureau ainsi constitué, sera obligatoirement soumis à l'approbation du Conseil d'Administration.</p> <p>Le Conseil d'Administration peut à tout moment, mettre fin aux activités d'une Section sportive ou d'une Commission, ainsi qu'aux fonctions d'un ou des membres de leur Bureau.</p> <p>Le Président de l'Association Aviron Bayonnais Omnisports, le Trésorier Général, le Secrétaire Général ou toutes personnes nommées par le Président, assistent de droit aux réunions de Sections Sportives et des Commissions.</p>	<p>Article 20 : Organisation – Composition d'une section sportive.</p> <p style="text-align: center;">Idem</p>
<p>Article 21 : Règlement Intérieur</p> <p>Les Commissions et les sections sportives ne peuvent engager des dépenses supérieures au montant de leur budget annuel, sauf autorisation particulière du Conseil d'Administration.</p> <p>Un règlement propre à chacune de ces Sections sportives, adopté par le Conseil d'Administration, détermine leur fonctionnement, sans que celui-ci puisse, en aucune façon, contrevenir aux présents statuts.</p> <p>Ce règlement définit les objectifs de la section, les conditions d'admission et de cotisation, la tenue des Assemblées Générales, le fonctionnement de l'Association auprès des Instances Fédérales.</p>	<p>Article 21 : Règlement Intérieur</p> <p style="text-align: center;">Idem</p>

TITRE VII. Fonctionnement de l'Association	TITRE VII. Fonctionnement de l'Association
<p>Article 22 : Composition Election</p> <p>L'Assemblée Générale comprend tous les membres de l'Association.</p> <p>Peuvent prendre part aux votes tous les membres majeurs adhérents à l'Association depuis plus de six mois, à jour de leur cotisation.</p> <p>Ne peuvent pas prendre part aux votes les membres sympathisants.</p> <p>Le vote par procuration est limité à un seul mandat par Sociétaire Membre Actif. Le vote par correspondance n'est pas autorisé.</p>	<p>Article 22 : Composition Election</p> <p>L'Assemblée Générale comprend tous les membres de l'Association.</p> <p>Peuvent prendre part aux votes tous les membres actifs majeurs adhérents à l'Association depuis plus de six mois, à jour de leur cotisation.</p> <p>Ne peuvent pas prendre part aux votes les membres d'honneur, les membres sympathisants et les personnes morales.</p> <p>Le vote par procuration est limité à un seul mandat par Sociétaire Membre Actif. Le vote par correspondance n'est pas autorisé.</p>
<p>Article 23 : Assemblée Générale</p> <p>Les Membres de l'Association sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire une fois par an par le Conseil d'Administration. A défaut, elle se réunit à la demande du Président, du 1/20^{ème} des membres majeurs de l'Association ou du Commissaire aux Comptes.</p> <p>Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée selon les mêmes modalités ci-dessus énoncées.</p> <p>Les comptes sont à la disposition de tous les adhérents et peuvent être consultés au siège de l'Association, auprès du Secrétariat Général, huit jours avant la date de l'Assemblée Générale. Les comptes doivent être soumis à l'Assemblée Générale dans un délai inférieur à six mois à compter de la clôture de l'exercice.</p>	<p>Article 23 : Assemblée Générale</p> <p>Les Membres de l'Association sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire une fois par an par le Conseil d'Administration. A défaut, elle se réunit à la demande du Président, du 1/20^{ème} des membres majeurs de l'Association ou du Commissaire aux Comptes, s'il a été nommé.</p> <p style="text-align: center;">Idem</p>
<p>Article 24 : Convocation</p> <p>La convocation se fait par publication dans la presse locale et par affichage au Siège de l'Association 15 jours avant la date fixée. Elle précise le jour, l'heure, et lieu de l'Assemblée ainsi que son ordre du jour.</p>	<p>Article 24 : Convocation</p> <p style="text-align: center;">Idem</p>
<p>Article 25 : Gestion</p> <p>La comptabilité complète de l'Association, recettes et dépenses, est effectuée par le Trésorier Général. Les comptes de résultats sont validés par l'Expert-Comptable. Les comptes rendus d'activités devront être transmis chaque année à la Direction Départementale de la cohésion Sociale des Pyrénées-Atlantiques, Pôle Jeunesse, Sports et</p>	<p>Article 25 : Gestion</p> <p>La comptabilité complète de l'Association, recettes et dépenses, est effectuée par le Trésorier Général. Les comptes de résultats sont validés par l'Expert-Comptable. Les comptes rendus d'activités devront être transmis chaque année à la Direction Départementale de la cohésion Sociale des Pyrénées-Atlantiques, Pôle Jeunesse, Sports et</p>

Vie Associative.	Vie Associative. (cf. nouvel art. 25)
<p>Article 26 : Délibération</p> <p>L'Assemblée Générale entend la lecture des rapports moral et financier du Conseil d'Administration, du Commissaire aux Comptes, et statue sur leur approbation. Elle entend également les rapports d'activités des diverses sections. Elle désigne au moins un Commissaire aux Comptes.</p> <p>Les élections ont lieu à bulletin secret. Sont élus, les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité est élu le candidat le plus âgé.</p>	<p>Article 25 : Délibération</p> <p>L'Assemblée Générale entend la lecture des rapports moral et financier du Conseil d'Administration, du Commissaire aux Comptes, et statue sur leur approbation. Elle entend également les rapports d'activités des diverses sections.</p> <p>Les comptes rendus d'activités devront être transmis chaque année à leur demande aux services de l'Etat concernés.</p> <p>Elle désigne au moins un Commissaire aux Comptes.</p> <p>Les élections ont lieu à bulletin secret. Sont élus, les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité est élu le candidat le plus âgé.</p> <p>La ratification des cooptations se font dans les mêmes conditions que l'élection.</p>
<p>Article 27 : Refus d'approbation</p> <p>Le refus d'approbation du rapport financier par la majorité des membres présents et représentés entraîne la démission du Conseil d'Administration.</p>	<p>Article 26 : Refus d'approbation</p> <p>Idem</p>
<p>Article 28 : Modification des statuts</p> <p>Les statuts sont modifiés par l'Assemblée Générale ordinaire ou extraordinaire sur proposition du Conseil d'Administration.</p> <p>Les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.</p> <p>Les modifications intervenant dans les statuts ou les instances dirigeantes doivent être transmises à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et à la Sous-Préfecture.</p>	<p>Article 27 : Modification des statuts</p> <p>Idem</p>
<p>Article 29 : Convention règlementée</p> <p>Doivent être soumises à l'approbation du Conseil d'Administration, les conventions intervenant entre l'Association :</p> <ul style="list-style-type: none"> - et l'un de ses administrateurs, son conjoint ou un proche - et une entreprise, si l'un des administrateurs est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, directeur général ou membre du directoire ou du conseil de surveillance de l'entreprise. 	<p>Article 28 : Convention règlementée</p> <p>Idem</p>

<p>Chaque année, ces conventions devront faire l'objet d'un rapport spécial du Commissaire aux Comptes.</p> <p>Ce rapport sera présenté pour information à l'Assemblée Générale.</p>	<p>Chaque année, ces conventions devront faire l'objet d'un rapport spécial par le Commissaire aux Comptes, s'il a été désigné ou par le Président.</p> <p>Ce rapport sera présenté pour information à l'Assemblée Générale qui se prononce.</p>
<p>Article 30 : Dissolution de l'Association</p> <p>L'Assemblée Générale Extraordinaire est convoquée spécialement à cet effet dans les mêmes formes que pour une modification de statut.</p> <p>La dissolution ne peut être votée qu'à la majorité des 2/3 des membres présents ou représentés.</p>	<p>Article 29 : Dissolution de l'Association</p> <p style="text-align: center;">Idem</p>
<p>Article 31 : Dissolution</p> <p>En cas de dissolution, les biens de l'Association seront dévolus à la Ville de Bayonne.</p>	<p>Article 30 : Dissolution</p> <p style="text-align: center;">Idem</p>

Annexe 3 :

RAPPORT MORAL

Chers Amis,

L'assemblée générale constitue chaque année le rendez-vous traditionnel pour dresser le tableau de notre club, évoquer les changements qui sont intervenus et présenter les perspectives pour l'avenir.

1. Administration, Fonctionnement

L'Aviron Bayonnais c'est d'abord 2 722 sociétaires, 943 femmes, 1 779 hommes, 1 308 moins de 18 ans, répartis dans 20 sections sportives. Depuis 2015, l'activité de la section lutte, une des sections historiques du club, est en sommeil en raison du manque de bénévoles, d'entraîneurs et de pratiquants. Souhaitons que l'arrivée de forces nouvelles puisse un jour relancer cette section.

Le fonctionnement de notre organisation est d'abord assuré au quotidien par les dirigeants, les éducateurs et tous les bénévoles qui s'investissent dans chaque section et sans qui rien ne serait possible.

L'Aviron Bayonnais c'est également une PME au budget de l'ordre de **1 340 000 €**, 20 salariés dont 7 en CDI, 9 en emploi aidé et 4 en CDD.

Le bureau de l'Aviron s'est réuni chaque lundi tout au long de l'année pour gérer le fonctionnement du club et prendre les décisions nécessaires. Excepté au mois d'août, une réunion du Conseil d'administration est organisée le 1^{er} lundi de chaque mois.

Un dialogue régulier est organisé entre le Bureau et les sections, portant notamment sur le suivi budgétaire mais également sur les projets, les difficultés et l'aide susceptible d'être apportée.

2. Avancement des projets

Plusieurs projets ont d'ores et déjà été menés à bien.

Mais je crois avant tout devoir rappeler que l'Omnisports s'est exprimé à l'unanimité, lors de son conseil d'administration du 11 juin 2015, contre le projet de fusion des deux clubs professionnels de Bayonne et de Biarritz. Certes, cette position n'avait pas de valeur juridique, mais elle constituait un signal fort et marquait l'attachement de l'Omnisports au maintien de la grande famille de l'Aviron Bayonnais qui au-delà de ses différentes entités constitue un seul et unique club.

La création d'un magazine pour remplacer la traditionnelle plaquette qui avait fait son temps marque un véritable tournant dans la communication du club. Conçu en collaboration avec les sociétés Image 64 et Altergraf, cet ouvrage donne une image plus ouverte et plus moderne de l'Aviron Bayonnais. On peut dire que le nouveau magazine, présenté aux sociétaires et aux partenaires le 18 décembre dernier en présence d'un certain nombre d'athlètes représentatifs du club, a reçu un accueil très favorable.

Sa sortie s'est accompagnée de la de la publication d'un livre traçant le portrait de 10 sportifs de l'Aviron, hommes et femmes, ayant porté haut les couleurs du club.

La page face book de l'Omnisports a été lancée en février. N'hésitez pas à lui rendre visite, vous pourrez apprécier les diverses activités des sections et vous serez informés en temps réel de l'actualité et des dates à ne pas manquer. Cette page Facebook constitue le complément indispensable à la newsletter mensuelle qui présente chaque mois les principaux événements ayant marqué la vie du club.

Le Centre de Haut Niveau qui a été inauguré le 17 janvier 2015, fonctionne désormais 7 jours sur 7.

Il constitue un outil performant pour la préparation de nos athlètes de haut niveau, notamment pour nos athlètes préparant les jeux olympiques de Rio. Il est précisé à ce sujet que deux athlètes de l'Aviron Bayonnais, P. BOUGE et M. ANDRODIAS, sont d'ores et déjà sélectionnés et représenteront les couleurs bleu et blanc aux Jeux de Rio.

Des créneaux ont également été également attribués aux sections qui en ont fait la demande.

Enfin, la section préparation physique accueille, du lundi au vendredi, de 10h à 14h, toutes les personnes qui souhaitent entretenir leur forme physique dans le cadre de l'Aviron Bayonnais. L'encadrement de cette structure est assuré par Maïna LASARTE, éducatrice diplômée. Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à vous renseigner auprès du secrétariat.

Depuis le 1er janvier 2016, en application de la loi du 14 juin 2013, l'Aviron Bayonnais a mis en place une couverture complémentaire santé pour ses salariés dont elle prend en charge 50% du financement.

Une convention a été signée entre l'Aviron Bayonnais et Esku Pilota pour l'utilisation du trinquet et du Centre de Haut Niveau par ses joueurs de main nue, moyennant une contrepartie financière pour le club. Elle a été présentée à la presse le samedi 19 mars.

Une convention a également été passée avec le Musée Basque pour la conservation et la restitution du Patrimoine de l'Aviron. Le Club fait appel à toutes les bonnes volontés et notamment aux personnes détenant des documents ou des éléments constitutifs de notre patrimoine pour les mettre à sa disposition et les rassembler sous la responsabilité de JL. ETCHETO, chargé de la conservation et de la mise en valeur de nos archives.

Depuis septembre 2015, la section Surf dispose d'un petit local situé sur le site de la Floride pour accueillir ses adhérents et gérer ses activités. Un container doit être prochainement implanté pour permettre à la section de stocker son matériel dans de bonnes conditions.

La flotte des minibus du club a été renouvelée au mois de juin, avec 3 véhicules de marque Renault et 2 Citroën. Il permet à toutes les sections de se déplacer dans de bonnes conditions et à coût très concurrentiel.

3. Principaux événements

Pour ne pas être trop long, je ne citerai que les plus importants :

- La traditionnelle opération « portes ouvertes » organisée le 5 septembre avec le concours de la plupart des sections
- La 2ème fête des bénévoles a le même jour accueilli une centaine de dirigeants et éducateurs autour d'un méchoui au club house du tennis
- Le challenge Noblet de natation
- L'Aquathlon de Saint Pée sur Nivelle
- Les rencontres de pirogues sur la Côte Basque
- La course du Bout de l'An dont le succès va grandissant
- Les deux tournois de tennis
- Le 5ème tournoi de Pelote au trinquet Louis Etcheto qui est désormais bien installé ; l'organisation de finales du championnat de France au fronton Jean Dauger dans le cadre de la Grande Semaine de Pelote Basque
- le Grand Prix des Jeunes cycliste à Bayonne Saint Frédéric, la 26ème classique Bayonne –Pampelune co-organisée avec l'Union Ciclista Navarra
- en Aviron, la tête de Rivière de janvier, la randonnée des 3 Rivières au mois de Mai, la Régate des Fêtes de Bayonne
- le challenge de l'Epée de la ville de Bayonne au mois de juin,
- le tournoi San Nicolas de handball en septembre

Que les sections me pardonnent pour les manifestations que j'aurai pu oublier de citer.

L'Aviron Bayonnais a pour premier objet de développer la pratique sportive, la formation des jeunes, l'accompagnement et la préparation des sportifs de haut niveau. Mais le sport loisir progresse néanmoins de façon constante au sein du club car il répond à une forte demande mais aussi parce qu'il permet d'optimiser l'utilisation des équipements du club. La palette d'activités sportives de loisir proposées est très large : aviron, gymnastique, natation, tennis, escrime, surf, kayak, cyclotourisme....

4. Perspectives prochaines

• Salle des Trophées

La salle des Trophées dans laquelle nous nous trouvons, constitue pour le Club un outil de travail et de communication. La configuration de cette salle remonte à 2004, date des travaux d'agrandissement du Club house. Une rénovation s'impose et interviendra d'ici la fin de l'année. Elle s'accompagnera de l'installation d'équipements modernes de communication destinée à rendre cette salle plus opérationnelle.

• Sport Santé

L'Aviron Bayonnais est déjà présent dans le Sport Handicap qui est proposé par plusieurs sections : athlétisme, aviron, natation, tennis, surf...

Le club souhaite à présent intervenir dans le domaine du Sport Santé, démarche encouragée par le Ministère des Sports et par la Fédération Française de Sport pour Tous.

Il s'agit en fait de proposer une activité sportive aux patients atteints d'affections chroniques ou de certaines pathologies. Des études ont en effet montré que l'activité physique adaptée permet d'améliorer le pronostic médical, de mieux accepter les thérapies et d'entraîner une diminution des récurrences.

Riche de ses 19 sections particulièrement diversifiées, de ses salariés et de ses 143 éducateurs, de la proximité de ses installations et des structures de soins, l'Aviron Bayonnais est tout à fait désigné pour s'engager dans le Sport Santé. Certaines sections ont déjà pris des initiatives en ce sens, d'autres sont prêtes à se lancer.

Aussi, le Conseil d'Administration a décidé, lors de sa réunion du 4 avril, de créer une nouvelle section entièrement dédiée au Sport Santé et qui fédérera toutes les initiatives. Le dossier devrait rapidement évoluer dans les semaines à venir.

- **Courts couverts de tennis**

J'avais évoqué ici même l'an dernier le projet de construction de courts couverts qui revêt une importance capitale pour l'avenir et le développement du tennis à Bayonne. Des réunions et des courriers ont été échangés avec la Ville de Bayonne.

Par courrier en date du 8 avril 2016, M. le Maire de Bayonne nous a fait part de son souhait de voir aboutir un projet de construction de courts couverts sur le site des remparts qui répondra aux attentes sportives de la section tennis mais aussi à aux exigences de la réglementation urbaine et patrimoniale en vigueur dans le centre historique de Bayonne. Une étude de programmation déterminant les contours du projet doit être lancée dans un premier temps.

Le Club ne peut que se féliciter de cet avancée que nous espérons décisive. Nous attendons avec impatience l'étape suivante.

Avant de conclure mon propos, je voudrais remercier l'équipe du secrétariat avec laquelle je travaille au quotidien, les membres du bureau et du conseil d'administration pour leur concours et leurs précieux conseils ainsi que les responsables des sections avec lesquels les relations sont franches et amicales.

Annexe 4 :**RAPPORT FINANCIER****Compte de Résultat comparé**

	Année 2015	Année 2014
RECETTES		
Ventes d'équipements sportifs	34 358	41 120
Prestations de services	316 369	373 742
Subventions reçues	442 399	447 934
Remboursements des frais de déplacement	51 981	58 271
Intérêts des livrets A	462	739
Autres produits (dont cotisations des sportifs)	331 033	238 875
Autres produits exceptionnels	229 928	168 027
TOTAL DES RECETTES	1 406 530	1 328 708
DEPENSES		
Achats d'équipements sportifs	103 786	99 070
Variation de stock	4 711	10 129
Frais généraux	872 030	793 890
Impôts, taxes et versements assimilés	15 825	6 457
Salaires et traitements	251 744	253 545
Charges sociales	63 341	74 808
Dotations aux amortissements des immobilisations	75 121	38 193
Dotations aux provisions pour dépréciation		1 100
Autres charges d'exploitation	1 177	4 035
Intérêts des emprunts (Crédit Agricole)	11 444	3 646
Autres charges exceptionnelles	17 186	9 423
Impôt sur les bénéfices	2 154	
TOTAL DES DEPENSES	1 418 519	1 294 296
EXCEDENT OU DEFICIT	-11 989	34 412

Annexe 5 :

Expertise
Comptable



Audit
& Conseil

Association AVIRON BAYONNAIS
1 RUE HARRY OWEN ROE
64100 BAYONNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2015

SARL GCL AUDIT & CONSEIL
92, Cours Saint Louis
33300 BORDEAUX
Tél. : 05 57 19 33 10 Fax : 05 57 19 33 19
RCS : BORDEAUX B 414 659 623
Courriel : expertise.conseil@gcl.fr
www.gclnet.fr

SARL au capital de 221 053 €
Inscrite à la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes

Expertise
Comptable



Audit
& Conseil

Association AVIRON BAYONNAIS
1 RUE HARRY OWEN ROE
64100 BAYONNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2015

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association AVIRON BAYONNAIS, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Ces comptes annuels sont caractérisés par :

- Total Bilan : 1 168 K€
- Chiffre d'affaires : 389 K€
- Résultat net : -12 K€

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Expertise
Comptable



Audit
& Conseil

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Nous avons porté notre attention sur le respect des méthodes d'évaluation des actifs immobilisés

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

BORDEAUX, le 26/04/2016

Le Commissaire aux comptes
GCL AUDIT & CONSEIL,

CAZENEUVE Bernard
Gérant

FRETEAUD Thierry
Associé

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Thierry Freteaud', written over a horizontal line.

Annexe 6 :

QUART SORTANT

CARREY Patrick
HERRERA Sophie
LABEYRIE René
LARRIEU Jean-Claude
MATHIEU Jean-Pierre
PERONNY Yannick
SAINT-SEVERIN Anne

Annexe 7 :

CANDIDATS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

BRIBET Christian
CARREY Patrick
HERRERA Sophie
MATHIEU Jean-Pierre
MEYZENC Éric
PERONNY Yannick
SAINT-SÉVERIN Anne

Annexe 8 :

RAPPORT SYNTHÉTIQUE DE L'ACTIVITÉ DES SECTIONS

Avant de vous présenter ce rapport synthétique d'activité, je voudrais souligner l'importance que représente le bénévolat au sein de l'Aviron Bayonnais comme au sein du mouvement sportif Français sans lequel le sport ne pourrait se développer et produire des champions de Haut Niveau. Un sondage effectué l'an dernier sur 14 sections avait estimé à près de 4 800 le nombre d'heures consacrées bénévolement aux tâches administratives et à près de 23 000 celui des heures à consacrées à l'encadrement et à la formation. Il s'agit en fait d'une fourchette basse.

1. Section Aïkido

- Résultats sportifs

En Juin 2015 :

- Obtention du 3^{ème} dan à CESTAS (33) par Thierry BERNARD.
- En partenariat avec le dojo de Tarnos : Stage de Guillaume EVRARD, venu de Tokyo pour une série de stages européens.

En novembre 2015 :

- Stage de Sébastien HEURTEAU, enseignant ayant passé 8 ans au Japon, organisé au sein du dojo.

- Événements marquants

- Création d'un cours "Enfants" le samedi de 14h à 15h
- Avril 2015 : démonstration de la section à ST JEAN DE LUZ au profit de l'association "Dépannage Distraction : Des Clowns à l'hôpital"
- Novembre 2015 : la section représentait l'Aviron Bayonnais lors du 3^{ème} Festival des Arts Martiaux et des Sports de Combat qui se déroulait au Palais des Sports de Lauga

2. Section Athlétisme

- Résultats sportifs

- Championnats interrégionaux de cross le 7 Février 2016 à Limoges, l'équipe des Cadets de Pays Basque Athlétisme dont **Salah BOUMENDJEL et Adrien DUFOUR** faisaient partie, a remporté pour la 1^{ère} fois une demi-finale du Championnat de France en présence des trois régions Aquitaine, Poitou-Charentes et Limousin. Chez les seniors féminines, **Mélanie DUPASSIEUX** a terminé 8^e de la course élite, **Claire DUBÈS** et les Vétérans **Céline SAPALLY et Isabelle GRACIET** se sont qualifiées pour la grande finale. Au total, 18 coureurs basques en finale, ce qui constitue un record !
- **Championnat d'Aquitaine Elite** au Stadium Indoor de Bordeaux les 6 et 7 Février 2016, qui offre aux athlètes de la région la possibilité de décrocher une qualification ou d'améliorer leur record personnel. **Jordi Bourda** a gagné le 800 m en 2'02"43, avant de participer le lendemain à la 1/2 finale des

championnats de France de Cross et sur 400 m, **Gautier Pathias** est 3^{ème} en 52"54.

- **Championnat de France de cross** : c'est le point d'orgue de la saison hivernale pour nos athlètes hors stade et l'occasion de se confronter à l'élite nationale. Le 6 Mars 2016, sur l'hippodrome du Mans, la délégation du PBA était composée de 14 qualifiés. L'équipe Cadet termine à la 11^{ème} place et dans la course Elite Senior Femmes, l'équipe du PBA termine 34^{ème}. **Mélanie Dupassieux** en progrès, a gagné 100 places par rapport à l'an dernier. Elle termine 84^e senior et 4^e concurrente du grand Sud-Ouest.
- **Trail de St-Lary** : Le 13 Mars 2016, dans le grand raid hivernal de Saint-Lary avec les meilleurs pyrénéens, 3 courses au choix : 10, 20 ou 30 km. Pluie de podiums pour les coureurs du PBA Trail. Parmi les premiers Bayonnais se trouvent : pour le 10 km, **Hervé Boisramé** 1^{er} V1, **Christophe Bordas** 1^{er} V2, **Aurore Salaun** 1^{ère} féminine, **Cécile Dumergue** 3^{ème} féminine, **Sandra Arias** 1^{ère} féminine V1 ; sur le 20 km : 2^{ème} **Jérôme Loups** et **Frédéric Beaudier** 1^{er} V1, **Maïalen Pessans** 2^{ème} féminine, **Murielle Miguelgorrry** 3^{ème} féminine, **Astrid Lanceau** 1^{ère} senior.
- **Ekiden** : Le 20 Mars 2016, l'équipe des vétérans de PBA composée quasi exclusivement de bayonnais, a remporté une belle victoire sur l'Ekiden de Villenave-d'Ornon (course par équipe et en relais sur la distance du marathon). Les 6 coureurs, **Claude Mehats**, **Laurent Ledain**, **François Iriarte**, **William Riffis**, Fabrice Latapie et **Daniel Mehats** bouclent l'épreuve en 2h31 et se qualifient pour la finale nationale. C'est au finish que le dernier relayeur **Daniel Mehats** a réussi à battre les favoris de Bordeaux Athlé !

- Evénements marquants

- **Course du Bout de l'An** : La troisième d'URRUTY
Le 10 km du bout de l'An a rassemblé, le 27 Décembre 2015, un peloton record de 3000 coureurs venus se défouler au lendemain des festivités de Noël dans la fraîcheur matinale et dans une ambiance bon enfant. La victoire est revenue pour la 3^{ème} fois consécutive au local Pierre URRUTY. Cette épreuve organisée par la section Athlétisme de l'Aviron Bayonnais est devenue un événement incontournable des Festayres de fin d'année. A noter aussi le beau cadeau fait par les organisateurs de l'épreuve à l'association Leucémie Pays Basque, avec la remise d'un chèque de 3 059 euros.

3. Section Aviron

- Résultats Sportifs

- 400 rameurs au club, 400 rameurs scolaires, 3 Sections Sportives, 1 Lycée Option Aviron au BAC
- 5^{ème} club français, 1^{er} club aquitain, seul club bayonnais en ELITE (à bien spécifier lors de la présentation pour les élus).
- Niveau régional, plus de 20 rameurs sélectionnés en Ligue d'Aquitaine et 10 médaillés
- Niveau français, 8 bateaux champions de France, 4 bateaux Vice-champions et 1 en Bronze
- Niveau international, 1 bateau en Or, 1 en Argent (champt d'Europe), 5 en Bronze (Coupe du Monde)
- 5 rameurs en Equipe Olympique et Paralympique, 3 ont qualifié leur bateau pour RIO

- Événements marquants de l'année 2015 ou prévus pour l'année 2016

- Nouveaux partenaires financiers
- Achat 50 000 € matériel sous forme d'emprunt, remboursements financés par partenaires et Omnisports
- Troisième année de l'activité Sport Santé avec une quinzaine de personnes. Trois bénévoles affectés à l'activité
- **Accueil de personnes en situation de handicap ou pratiquant le sport santé**
- Troisième année de l'activité Sport Santé avec une quinzaine de personnes. Trois bénévoles affectés à l'activité
- Formation d'un 2^{ème} Coach Santé et d'un Coach AVIFIT
- Vendredi matin prise en charge d'une dizaine Handis avec détachement d'un agent municipal Mme Celhaiguibel

4. Section Basket

- Résultats sportifs

- Equipe senior : 1^{er} saison régulière championnat promotion excellence départemental, qualifiée pour les 1/2 finale, montée en excellence départementale
- 6 équipes de jeunes qualifiées pour les phases finales du championnat départemental
- 3 joueurs sélectionnés dans l'équipe U 13 des Pyrénées Atlantiques vainqueur du tournoi inter-comités Zone Sud-Ouest et qui participeront aux phases finales nationales du 4 au 8 mai prochain au Temple-sur Lot. A. DASSE fait également partie de l'équipe d'Aquitaine qui participera au championnat inter ligues.

- Événements marquants

- Fête annuelle du basket le 28 Mai 2016
- Noël de l'Ecole de Basket
- Plateau école de basket
- 1/2 finale du championnat départemental des jeunes le 21 Mai à la salle du Polo

5 Section Boxe

- Résultats sportifs (Saison 2015/2016)

- **Mathiouze ROYER**, finaliste du Championnat de France professionnel catégorie poids moyen
- **Selem BARKAOUI**, 1/4 de finale du championnat de France amateur catégorie poids moyen

- Événements marquants

- Nouveau Président **Laurent LAGOARDE-SEGOT**
- Grande réussite du gala de boxe à Robert Caillou le 11/04/2015

6 Section Cyclisme

- Résultats sportifs

- 6 victoires :
 - o 4 victoires en cadets : **Patxi Dartayhette** (1) et **Jon Pelletrat** (3)
 - o 2 victoires en Espoirs : **Dorian Aramendi**

- 1 titre départemental en 3^{ème} catégorie : **Sylvain Courtois**
- 1 titre régional en école de Vélo : **Bastien Ospital**
 - Événements marquants
- **Loïc Chétout** confirme son accession à l'élite professionnelle dans l'équipe Cofidis (actuellement 5^{ème} de la Coupe de France).
- **Dorian Aramendi** accède à l'élite espoir dans l'équipe de la Fondation Euskadi et compte déjà une victoire à son actif.
- La section est honorée du titre de lauréat sportif de l'année attribué par le gouvernement de Navarre pour 30 ans d'organisation de la course Bayonne - Pampelune.
- Le trophée Biltoki Juniors devient une course de référence transfrontalière (inscrit pour la première fois aux calendriers de l'Aquitaine et du Guipuzkoa).
- On enregistre deux nouveaux partenariats formalisés : Europcar et RD Cycles Bayonne.

7 Section Cyclotourisme

- Pour l'année 2015, deux voyages effectués
- 4 jours dans l'Aveyron au mois de Mai
- Thonon les Bains – Trieste au mois de Juin, 1 200km et 44 cols gravis
 - Programme 2016
- 2 voyages, 4 jours dans les Gorges du Tarn et la traversée des Alpes Menton Megève avec participation à l'étape du tour en fin de séjour.
- Organisation de la randonnée Luchon- Bayonne

8 Section Escrime

- Résultats sportifs
- Titre de champion d'Aquitaine par équipe (3 tireurs) à l'épée, catégorie vétérans hommes (Anglet, 10 Janvier 2015)
- Titre de championne départementale à l'épée féminine, catégorie senior (Pau, 9 Mai 2015)
- 3^e masculin et 5^e féminine au Challenge d'épée de Bayonne (6 Juin 2015)
 - Événements marquants
- Décès de Patricia Kayser-Maringer (Juillet 2015), moins d'un an et demi après notre maître d'armes François Kayser (Mars 2014). La perte de ces deux "piliers" de la section de très longue date a entraîné que la fin de saison 2013-2014, la saison 2014-2015 et le début de la saison 2015-2016 ont été compliqués, en particulier pour la réorganisation de l'encadrement technique de la section et ses activités hebdomadaires.
- Poursuite de la formation fédérale diplômante (monitorat) pour des adultes de la section
- Organisation de la 5^e édition (Juin 2015) et de la 6^e édition (Juin 2016) du Challenge d'épée de Bayonne : une cinquantaine d'escrimeurs, d'une douzaine de clubs français et espagnols
- Recours à des maîtres d'armes rémunérés (2 x 3 heures / semaine) à partir de la saison 2015-2016

- Depuis la saison 2015-2016, développement d'activités communes récurrentes (entraînements, compétitions locales) avec la section Escrime de l'Anglet Olympique, avec laquelle nous partageons désormais un maître d'armes

9 Section Gymnastique

- Evénements marquants
- 2 Nouveaux cours de Pilates supplémentaires (1 le lundi de 18 h à 19 h et 1 en plus le jeudi pendant la pause déjeuner) sont venus compléter notre offre d'activités
- Notre section est passée de 79 adhérents en 2015 à 130 adhérents en 2016 soit **une augmentation de 64,56%**.
- Acquisition de matériel spécifique pour le Pilates : des swiss ball
- Acquisition de matériel pour le renforcement musculaire : des disques glisseurs
- Accueil de personnes en situation de handicap ou pratiquant le sport santé
- 130 adhérents dont la tranche d'âge varie de 29 ans à 89 ans, pratiquent du Sport Santé dans nos différents cours proposés par la section gym.
- Nos éducateurs spécialisés, formés par la Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire (FEPGV), encadrent des activités physiques variées où chaque personne progresse à son rythme :
 - o **de la gym douce** pour assouplir son corps et se relaxer, et améliorer la circulation énergétique
 - o **la gym tonique** et **gym cardio** pour le renforcement musculaire en rythme et en musique dynamique et motivantes. Des cours visant à une amélioration de la condition physique
 - o **des cours de Pilates** pour une gymnastique douce qui fait travailler les muscles tout en profondeur, surtout ceux du dos et du bassin. Cela permet de rectifier les mauvaises postures, de redonner de la vitalité tout en développant la musculature.

10 Section Handball

- Résultats sportifs
- Niveau Nationale 2 féminine : actuellement 2^{ème} de la poule en course pour l'accession en Nationale 1 à 3 journées de la fin du championnat
- 18 garçons et filles qualifiés et engagés au niveau régional excellence
- Actuellement entre 7 et 8 équipes peuvent participer aux phases finales départementales (fin du championnat fin Avril).

- Evénements marquants

- Formation au DESS "Directeur de structure" pour le salarié Mickaël Moreno
- Loto du Hand le 8 Mai
- Tournoi international -15 garçons et filles au Danemark (Viborg) début Août
- Le challenge Mora pour l'organisation des finales régionales de la Ligue d'Aquitaine en moins de 15 à Bayonne
- La fête du club le samedi 18 Juin.

11 Section Judo

- Résultats sportifs

- Aurélie PERRET : ancienne Championne de France 2^{ème} Division a participé au championnat de France 1^{ère} Division à Rouen

- L'Equipe masculine senior est championne départemental
 - Événements marquants
- Organisation d'un tournoi départemental Benjamins et Mini-poussins (16 et 17 Mai 2015)
- Organisation de la fête du Judo le 13 Juin 2015 et de la galette des Rois le 9 Janvier 2016
- Ajout de l'activité Kendo
- Obtention de 4 nouvelles ceintures noires au club
- Développement d'un partenariat sportif avec les clubs de la Côte Basque (Biarritz, Hendaye et Irun)
- Organisation d'un voyage au Japon pour l'année 2017
- Nouvel encadrant technique permettant l'accueil de personne en situation de handicap

- Question à la Mairie

- Question concernant le parking Lauga

Suite aux travaux réalisés, nous avons découvert que le parking Paul Pras sera payant avec contrôle d'accès. Ce parking, situé tout autour de l'entrée du Dojo est régulièrement utilisé par tous les licenciés mais également par les parents qui déposent les plus jeunes pratiquants.

Lorsque ce parking est actuellement complet (jour de match de rugby, marché le samedi, autre...), les parents ont l'habitude de faire un arrêt minute devant l'entrée du complexe Lauga (côté Dojo) pour déposer leurs enfants.

Lorsque ce parking sera payant, nous craignons que les parents bloqués par le contrôle d'accès choisissent de laisser leurs enfants au bord de l'avenue Paul Pras. Ces derniers devront traverser le parking pour accéder au dojo, avec les risques que cela comporte.

Des facilités de stationnement sont-elles prévues pour les licenciés bayonnais utilisant les installations sportives ?

Serait-il envisageable de mettre en place un système d'arrêt minute permettant aux parents des licenciés bayonnais de laisser en toute sécurité leurs enfants à l'entrée du complexe Lauga (cas du parking COMPLET) ?

Sinon, est-il envisageable de créer un arrêt minute à l'entrée opposée du complexe Lauga (avenue Jean Rostand) ?

12 Section Lutte

En sommeil.

13 Section Natation

- Résultats sportifs

- 3 Nageurs qualifiés aux championnats Nationale 2 d'hiver à Limoges, chacun ayant participé à des finales
- 1^{er} club formateur d'Aquitaine – trophée Jean Reynal (cumul des résultats benjamins/minimes)
- Cécilia PINSOLLE a réalisé plusieurs meilleures performances régionales 12 et 13 ans ; 1^{ère} au classement national 13 ans au 50-100-200m NL. Sélectionnée en équipe de France Jeunes le 30 Avril pour "l'Energy Standart cup 2016" à Lignano en Italie.

- Événements marquants

- Organisation du 24^{ème} meeting Roger NOBLET

14 Section Pelote

- Résultats sportifs

- Champions Union Basque Chistera Joko Garbi Mur à gauche Minimes (**Mathieu Chabre-duc, Eneko Lerchundi**)
- Championne de France FFPB NAT A Frontenis (**Sandra Simao**)
- Champions LPPB Place libre Chistera Joko Garbi Benjamins (**Andoni Castera, Bastien Escapil inchauspé, Allande Brousaingaray**)
- Champions LPPB Place libre Rebot Juniors **Thomas Peyresaubès, Sébastien Etcheberry, Antton Valentie, Iñaki Fontan, Xan Alchourroun**
- Champions LPPB et FFPB XARE Benjamins **Pablo Jeannou, Andoni Castera**

- Événements marquants

- Retour à Jean Dauger des finales d'été LPPB et FFPB joko garbi et rebot
- Tournoi Paleta gomme pleine 2015 avec 116 équipes (125 en 2016)
- Tournoi Paleta gomme creuse 2015 et 2016 avec 27 équipes
- Représentation lors de kulture sport + les journées du patrimoine
- Rénovation du trinquet (compteur électronique, banc)

15 Section Pirogue

- Résultats sportifs

- Les 26 et 27/09/2015, une équipe de V6 s'est hissée à la 6^{ème} place de la 10^{ème} édition du Fort Boyard Challenge en parcourant au total 50 km dans les eaux autour du Fort.
- Une rencontre avec les rameurs du club de Thonon Les Bains Vaï Puna qui ont été ravis de découvrir la navigation sur l'Océan.
-

- Événements marquants : Organisation de courses

Rencontres organisées sur la Côte Basque par le Club

- Les Cold Water Series, 3 courses hivernales en février, mars et avril, 10 à 20km pour chaque étape, une trentaine de participants
- La Belha'race, course relais de V6 co-organisée avec le Belhara Waterman Club à St Jean de Luz.
- L'Hoalen challenge, course en relai d'environ 65km, le long des côtes entre Deba en Espagne et Hendaye.
- La Family Race, petit challenge familial où tous les adhérents sont conviés avec leur famille.

16 Préparation physique

La salle de musculation du Centre Haut Niveau vous attend du lundi au vendredi de 10h à 14h. Notre éducatrice Maina est là pour vous aider à préparer un programme de préparation physique. N'hésitez pas à adhérer, venez faire un essai.

17 Section Savate

- Résultats sportifs

- **Jonathan Boubée** : Participation aux Championnat de France Elite A
- **Lorris Filhol** : Participation aux Championnat de France Cadets. Vainqueur demi-finale. Il participera à la finale le 15 Mai à la Réunion

- Événements marquants

- Le bilan de cette saison n'est pas très positif. D'une part, nous devons pratiquer notre discipline dans une salle qui n'est pas adapté à la savate. Les seuls 3 créneaux horaires dont nous disposons ne permettent pas de développer le jeune public. De plus, nos 3 éducateurs doivent dans ces mêmes créneaux gérer à la fois la savate boxe française et la savate défense, les loisirs et les compétiteurs ainsi que les débutants, les intermédiaires et les confirmés d'où une grande désorganisation et une démotivation générale.
- C'est avec beaucoup de regret que notre compétiteur « Élite A » a décidé d'arrêter la compétition après avoir effectué son 100ème combat. Faute de pouvoir s'entraîner correctement et suffisamment, il lui était impossible d'avoir le même niveau que ses adversaires.
- Pour la saison prochaine, nous souhaitons continuer à pratiquer notre discipline mais nous souhaitons de meilleures conditions pour développer nos objectifs et appuyer au mieux nos compétiteurs

18 Section Surf

- Résultats sportifs

- 3 bayonnais étaient présents aux championnats du monde handisurf : **Pierre POCHAT** comme compétiteur, **François GOUFFRANT** en qualité de coach et **Jean-Marc SAINT-GEOURS** en tant que chef de délégation de l'équipe de France.
- **Damien CASTERA** termine 2^{ème} aux championnats d'Europe de Longboard
- **Pierre ROLLET** est vice-champion de France en stand up et champion de France en surf assisté avec enfant porteur d'autisme en handisport
- **Pierre-Olivier COUTANT** est champion de France en Handi surf sourd
- **Pierre POCHAT** est 3^{ème} en Handi surf catégorie à genoux et 2^{ème} en catégorie allongé

- Événements marquants

- Label Handi surf : Sous l'impulsion de son Président, la section a reçu en 2015 le label Handi surf. Ce label, obtenu après évaluation des structures, permet l'accueil de personnes en situation de handicap

19 Section Tennis

- Résultats sportifs

- Au niveau des équipes fanions, la saison s'est avérée délicate avec une hécatombe de blessures chez les garçons qui joueront en Nationale 4 cette saison
- Les filles descendent elles aussi en pré-nationale en raison notamment de l'absence de leur capitaine en attente d'un heureux événement
- Grosse satisfaction de la part des 15/16 ans finalistes régionaux et qui accèdent tous à la 2ème série. Ils rejoindront prochainement les rangs de l'équipe 1ère.

- Au niveau des plus de 80 ans **Henri CRUTCHET** fait toujours partie de l'élite mondiale
- **Isabelle LABADIE, Marie-Hélène KRAUSE** et **Xabi VALDIVIESO** s'inclinent en finale de ligue dans leur catégorie respective.

- Événements marquants

- Les deux tournois de Pâques et l'Open 64 de Bayonne en Août trident toujours les 1ères places en nombre de participants sur le calendrier des tournois régionaux (1500 participants à eux deux).
- Accueil de 950 participants au tournoi d'été de l'AB : l'Open 64 de l'Aviron Bayonnais
- Objectif, dépasser la barre de 1000 cet été.

20 Section Triathlon

- Résultats sportifs

- Aquathlon de St Pée s/Nivelle (Septembre 2015) : champion d'Aquitaine masculin **Benoît KUENTZ**. Depuis le mois d'Octobre, Benoît mène un rude combat contre la maladie. Il a été un chef de file de l'Aviron Bayonnais durant de nombreuses années, nous devons continuer à l'encourager dans son combat.
- Ironmedoc : 3^{ème} féminine **Marie-Cécile Benimeli**
- Socoa, Triathlon des Corsaires : Vainqueur féminine, **Cindy Sabliet**
- Ironman Vichy: **Cédric Jabeur**, 5^{ème} de sa catégorie d'âge et qualifié pour les championnats du monde d'Ironman.

- Événements marquants

- Hausse des effectifs de plus de 15 % pour l'année 2016 soit 138 licenciés dont 40 enfants de moins de 17 ans.
- Objectif de labellisation 2 étoiles de notre école de triathlon en 2016
- La labellisation "école de triathlon" est née de la volonté de la F.F.TRI. d'accompagner les clubs dans leur démarche de structuration et de reconnaître le travail accompli par les clubs les plus engagés vers le public jeunes. Le système de labellisation de une à trois étoiles permet aux clubs de se développer progressivement et de s'engager dans un fonctionnement pérenne
- Demande concernant les besoins de créneaux supplémentaires le mercredi après-midi pour l'école de triathlon.

- Questions à la Mairie

- Créneaux piscine

Nous avons besoin de créneaux piscine supplémentaires le mercredi après-midi pour notre école de triathlon. En effet, nous avons actuellement 40 enfants et 1 ligne d'eau sur une durée d'une heure. Le fait de ne pas proposer un entraînement de natation correct le mercredi après-midi va mettre en péril de développement de notre école de Triathlon.

Si la création de créneaux n'est pas possible, pouvez-vous étudier la possibilité d'une meilleure répartition des créneaux entre les différents intervenants ?

- Local de stockage

Nous aurions besoin d'un local de stockage, notre section se développe et nous sommes organisateurs de 2 compétitions réunissant plus de 1000 compétiteurs et malheureusement, nous n'avons pas de local de stockage.

Annexe 9 :**MÉDAILLES DU MÉRITE**

	AG 2016
	Saison 2014/2015
	Magazine 2015
	<u>Médailles du Mérite 2015</u>
AIKIDO	DUSSAU Corinne
ATHLETISME	LAMBERT Jean-Claude
AVIRON	PATHIAS Frédéric
BASKET	GODBERT Pascal
BOXE	ROYER Mathiouze
CYCLISME	ARAMENDI Dorian
CYCLOTOURISME	ETCHEGOYEN Maryse
ESCRIME	MATHEY Catherine
GYMNASTIQUE	BETOURET Maité
HANDBALL	DEPERROIS Dominique
JUDO	PIVIDORI Paul
NATATION	CONVERT Florian
PELOTE	ETCHEBEHERE Jean-Pierre
PIROGUE	NOGUES Philippe
SAVATE	BOUBÉE Jonathan
SURF	POCHAT Pierre
TENNIS	SASCO Sophie
TRIATHLON	FEYFANT Frédéric

Annexe 10 :**MÉDAILLE DE LA DDJS****Félix Bourgeois**

DATES	NATURE DES SERVICES RENDUS
<u>1953</u>	Adhésion à l’Aviron Bayonnais Omnisports section Rugby
<u>1963 1972</u>	Dirigeant et entraîneur Equipe 2 de rugby
<u>1972 (durée 10 ans)</u>	Commence sa carrière d’arbitre au Comité Côte Basque
<u>1973 1975</u>	Dirigeant et entraîneur Equipe Juniors
<u>1976 1980</u>	Dirigeant et entraîneur Equipe Nationale B
<u>1981 (durée 20 ans)</u>	Est nommé président de la section Culture Physique
<u>1982 à 2011</u>	Est nommé administrateur à l’Aviron Bayonnais Omnisports
<u>Depuis 1982</u>	Délégué financier à la Fédération Française de Rugby

Annexe 11 :

MÉDAILLE D'OR DU CLUB

Françoise Aulanier

Françoise Aulanier, l'athlétisme et l'Aviron Bayonnais, une histoire d'amour... et d'engagement bénévole depuis plus de 40 ans.

Arrivée à la section athlétisme dans les années 70 dans le sillage de son père qui en sera plusieurs années le Président, elle s'impliquera très vite dans les activités de la section.

A cette époque, le stade Saint Léon (Jean-Dauger) de Bayonne accueillait les équipes de France (sauts : perche, longueur, triple saut...) pour les mémorables "stages de Pâques" dont notre médaillée pourrait vous restituer des anecdotes savoureuses.

Dans le sillage de ces modèles, les athlètes de l'Aviron Bayonnais encadrés par une équipe de dirigeants (parmi lesquels Françoise) et d'entraîneurs remarquables (Beaudier, Lerme, etc...) évolue au plus haut niveau, ces années restent encore "l'âge d'or" de la section avec plusieurs sélections en équipe de France (Lalanne, Colusso, Mairot, Barrague, Lerme, Leroy, etc...), des titres nationaux individuels ou par équipe (relais 4x100).

C'est à cette époque que de nombreux jeunes athlètes bayonnais développent leurs qualités athlétiques sur les pistes en cendrée avant de rejoindre les rangs de l'équipe première de rugby...

C'est depuis cette époque également que Françoise est devenue une supportrice inconditionnelle de l'équipe phare "Bleu et Blanc".

Tout au long de ces 40 années au sein de la section, Françoise est omniprésente : animatrice de groupe, supportrice, dirigeante efficace et respectée. Sa voix haut perchée, son sourire permanent, sa disponibilité et son caractère bien trempé ont marqué les générations d'athlètes bayonnais qui se sont succédés tout au long de ces années...

Certains pourraient vous raconter que dans certaines occasions où elle accompagnait (pour exercer une surveillance bienveillante) à vélo les groupes de footing sur les bords de Nive, les athlètes à l'image des mécaniciens qui relancent les cyclistes après un changement de roue se livraient à la poussette... dès les premiers lacets de la Côte dite de Panorama ou de la Côte du 4^{ème} km...

D'autres pourront vous raconter comment Françoise fut kidnappée dans un hôtel Toulousain par un commando de l'équipe féminine d'interclubs pour être soumise à une douche "toute habillée" dont elle ne leur tiendra pas rigueur...

Son métier d'enseignante-institutrice (exercé pendant plusieurs années à Bayonne) témoigne également de son goût pour la transmission et de ses qualités d'ouverture et de tolérance.

En reconnaissance de ces nombreuses années de bénévolat, elle a reçu en 2013 le trophée "Paillou d'or" remis par le Comité départemental des Pyrénées Atlantiques aux bénévoles dont la force et la durée de l'engagement remarquables contrastent avec leur volonté de rester "loin des projeteurs".

Véritable dirigeante "mascotte", mémoire de la section Athlétisme, Françoise s'implique au présent, elle a ainsi réussi à mobiliser d'anciens athlètes, qui ont rejoint la section Athlétisme pour s'y impliquer à leur tour comme dirigeant(e)s ou entraîneurs-ses.

C'est tout naturellement qu'elle a rejoint l'Union des Anciens de l'Aviron Bayonnais dont elle est aujourd'hui Vice-Présidente. Elle contribue ainsi à développer la représentation des femmes dans le sport, un sujet qui lui tient particulièrement à cœur.

Annexe 12 :

INTERVENTION D'AGNÈS DUHART

Chers Présidents,
Chers Licenciés,
Mesdames et Messieurs,

Je tiens à remercier Laurent Irazusta, ici présent, de m'avoir invité à cette nouvelle assemblée générale 2016 de l'Aviron Bayonnais Omnisports.

Cette nouvelle assemblée est ainsi l'occasion pour moi de faire le point, avec chaque section de l'Omnisports, sur leurs différentes demandes et sur les réponses municipales qui y ont été apportées.

Section Aïkido, section Judo et section Gymnastique d'entretien :

Ces 3 sections fonctionnent dans le dojo du Palais des sports de Lauga.
Elles bénéficieront, en 2016, d'un nouveau tatami pour un montant de 6 000,00 €.

Pour la question de la section Judo sur le stationnement payant à Lauga :

Il sera opérationnel en juillet : tarif 1€ la demi-journée / les usagers disposeront d'une heure gratuite.

Ainsi, le soir, en bénéficiant de l'heure gratuite, les clubs disposeront d'un stationnement gratuit dès 18h.

Aujourd'hui, ce parking gratuit est en effet malheureusement saturé et il n'y a aucune place disponible en journée (problème des voitures ventouses, donc pas de possibilité de stationner).

L'installation d'une zone bleue que j'ai moi-même demandée a été rejetée, l'efficacité d'un tel système étant conditionnée au passage d'agents municipaux (contrainte budgétaire : moins 11 millions d'euros de dotations de l'Etat entre 2015 et 2017).

L'idée de la mise en place d'une navette gratuite partant de la Floride et desservant les différentes installations sportives est à l'étude.

Section Athlétisme :

Cette section évolue sur la piste de la Floride qui a bénéficié des améliorations suivantes en 2015 : nouvelle tour de chronométrie, stockage des haies, caniveaux de virage, entretien spécifique des pistes pour un montant de 10 000,00 €.

Cette année 2016, il est prévu de faire l'acquisition de poteaux de saut en hauteur pour les compétitions d'un montant de 600,00 €.

En 2017/2018, il est prévu de retracer les lignes.

Aviron:

Cette section est la vitrine du club pour le haut niveau.

Il n'y a pas de remarques particulières cette année.

Je voudrai juste cependant présenter tous mes vœux de succès sportifs aux athlètes sélectionnés pour les prochains JO de Rio qui défendront fièrement les couleurs de notre beau club et de notre belle section.

Basket :

La section Basket évolue dans le gymnase du Polo Beyris, dont elle est l'utilisatrice principale.

Elle dispose de la mise à disposition d'un bureau sur site par convention.

Cette année, la ville va faire l'acquisition d'un module complémentaire au tableau de marque pour les fautes individuelles.

Par ailleurs, la section sollicite l'autorisation d'apposer des stickers publicitaires sur l'aire de jeux.

Sur cette demande, je peux vous annoncer que la ville est favorable, par principe, au renforcement de l'autonomie financière des clubs et j'émetts donc un avis favorable pour la pose de ces stickers.

Toutefois, il faudra néanmoins que la Direction des sports (Jean Peytavin Directeur des sports est ici présent) vérifie la compatibilité de ces produits publicitaires avec le sol sportif du gymnase, les normes d'adhérence et les règlements fédéraux. A ce propos, la mise en place d'une réunion sur site sera nécessaire, avec respectivement le président de la section et le fournisseur.

Section Boxe et section Savate :

Afin d'améliorer l'entretien et l'hygiène des locaux à Bélascain, la Direction des sports a fait l'acquisition d'une machine à traitement vapeur pour un montant de 3 000,00 €.

Une réunion sur site a eu lieu dans la salle à Bélascain avec les services techniques.

Suite à cette réunion, le constat a été fait que le sol de la salle était en bon état et ne nécessitait pas d'être changé.

Par contre, un nettoyage des tapis de sol sera effectué ainsi qu'une réorientation d'une bouche d'aération gênante. De même, un cerclage en bois autour des rings sera réalisé.

La pose de tapis de sol sous les sacs de frappe est également à l'étude pour éviter les chutes.

Une réunion sera très prochainement fixée avec les présidents des sections Boxe et Savate pour faire un point d'ensemble sur les travaux.

Section Surf et section Canoë-Kayak :

Un accord a été donné par les services techniques de la Mairie pour l'installation d'un container de stockage à la Floride.

Le club attend la livraison du container et l'installera donc dans les prochaines semaines.

Section Cyclisme et section Cyclotourisme :

Il n'y a pas de remarques particulières cette année.

Juste vous indiquer que vous serez sollicités par deux associations :

-« Simon rêve se réalisait » (course cycliste avec une arrivée sur Bayonne le samedi 4 juin 2016 organisée en faveur de l'autisme ;

- « La Sapaudia » (course cycliste avec une arrivée sur Bayonne le Jeudi 30 Juin 2016 organisée en faveur de la lutte contre la Leucémie et du handicap).

Section Escrime :

La section escrime bénéficiera d'un réaménagement des locaux de stockage au Palais des sports de Lauga.

J'en profite pour remercier son président et son équipe d'avoir participé généreusement à la journée de sport partagé organisée par l'Association EVAH qui a eu lieu mercredi dernier au Gymnase de Sainte Croix. 107 enfants et adultes handicapés ont pu bénéficier d'ateliers sportifs toute la journée grâce au soutien des différentes associations sportives participantes et à leurs bénévoles mobilisés pour l'occasion. Les enfants sont partis avec le sourire et c'est bien grâce à vous !

Section Handball :

Cette section, principale utilisatrice du Palais des sports de Lauga, s'inquiète beaucoup au sujet du projet supposé de salle « culturelle » à Lauga (sport et culture).

Je tiens à rassurer la section en lui affirmant qu'il n'y a pas de projet de salle culturelle à Lauga, mais uniquement un projet de salle polyvalente qui ne remet absolument pas en cause la vocation sportive du Palais des Sports de Lauga.

L'objectif est simplement d'optimiser la mutualisation d'un espace qui pourrait accueillir demain de l'événementiel sportif, culturel ou autre.

Une étude de programmation sera lancée, dans ce sens, et elle intégrera, avant tout, les besoins sportifs liés à cet équipement qui gardera sa vocation première.

Je vous donne rendez-vous à Lauga le samedi 7 mai prochain pour le Derby basque des féminines dans le cadre du Championnat de France Nationale 2 !

Section Natation :

Il n'y a pas de remarques particulières cette année.

Une pensée cependant pour Alain Lagan (dit « Nano »), responsable de bassin à la piscine Lauga qui nous a quittés bien trop tôt cette année.

Son fils a évoqué, le jour de l'enterrement de son papa, les petits coups de perche qu'il avait donnés lors de sa carrière pour remettre dans la droite ligne les quelques réfractaires. Je peux en témoigner moi-même puisque j'ai été l'un d'eux et j'en garde un très bon souvenir. Mais ce que je retiens surtout de lui c'est plutôt sa patience, son sens inné de la pédagogie et son sourire. Merci Nano !

Section Pelote :

La section Pelote, comme le dit bien son président, « rebondit bien » et bénéficiera d'un remplacement de filet au mur à gauche de Sainte Croix pour un coût de 5 000,00 €.

Section Triathlon :

Le club souhaiterait de nouveaux créneaux piscine.

Pour information, nous avons augmenté, tous les ans, les créneaux mis à disposition de cette jeune section.

Pour augmenter à nouveau les créneaux en faveur de cette section, il faudrait retirer des créneaux à d'autres structures.

De surcroît, du fait du succès rencontré par les installations aquatiques à Bayonne, certaines associations sont toujours en attente de créneaux dans nos installations (c'est le cas de l'association des retraités sportifs qui ne dispose pas encore de créneaux).

Concernant le mercredi après-midi concerné, je rappelle que le club de triathlon a bénéficié, cette année, d'une ligne d'eau jusqu'en décembre 2015 de 14h à 15h à la piscine Lauga, puis à partir de janvier 2016 de deux lignes d'eau.

Section Tennis :

-Concernant le projet de courts couverts, la ville de Bayonne attache une grande importance à ce projet qui devra répondre non seulement à des attentes sportives et éducatives, mais aussi à des exigences urbaines, patrimoniales et d'aménagement du territoire dans son centre historique.

Considérant que ce projet ne peut se réaliser qu'en hyper centre, à proximité des courts existants, le site des remparts s'est imposé naturellement (projet in situ).

Monsieur Le Maire a d'ailleurs défendu, en personne, cette approche le 13 Novembre dernier à Bordeaux auprès des services de la Drac (Direction Générale des Affaires Culturelles). Les arguments avancés ont été entendus et un accord a été donné à la ville de Bayonne pour la poursuite des études moyennant quelques précautions concernant la protection des douves.

Aussi, dans un premier temps, une étude de programmation déterminera précisément les contours de projet. Pour ce faire, 30 000 euros ont été budgétés dans le cadre du PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement). A cet effet, une consultation sera lancée prochainement en vue de retenir une société spécialisée, dont les travaux démarreront en septembre 2016. Tous les aspects du dossier seront alors étudiés avec l'ensemble des parties prenantes (club, fédération sportives, DRAC, Bâtiments de France...).

Dans un second temps, il sera fait appel à un cabinet d'architecture qui élaborera un projet, en correspondance avec les conclusions de l'étude de programmation.

-Concernant la prise en charge des fluides, il s'agit d'une demande ancienne de la section Tennis qui sollicite ainsi la prise en charge par la ville des consommations en eau, gaz et électricité du site des remparts.

Monsieur Le Maire a émis sur la question un avis favorable de principe sur la prise en charge des consommations énergétiques par la ville de l'activité sportive et éducative de la section.

Par contre, les consommations inhérentes au fonctionnement du club house et à toutes les activités commerciales qui se déroulent sur le site incombent, quant à elles, directement au club.

Afin d'instruire cette demande, il est donc demandé au club de fournir une attestation de l'expert-comptable relative au compte de résultat de la section faisant apparaître les éléments d'exploitation du site des tennis des remparts.

-Enfin, quelques travaux ont été réalisés cette année en faveur de la section : changement des projecteurs des tennis couverts à Ste croix pour un coût de 1 300,00 € et des travaux de fond de courts pour un montant de 3 000,00 €.

L'entretien des tennis des remparts, la préparation des tournois, l'élagage des arbustes des remparts sont également réalisés pour un coût de plusieurs milliers d'euros / an.

Merci à tous !